

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA VILLE D'ÉCULLY**

**N°2022-066**

**SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

**Date de convocation du conseil municipal : 13 Septembre 2022**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33**

**PRÉSIDENT :** Monsieur Sébastien MICHEL

**SECRÉTAIRE ÉLUE :** Madame Olivia ROBERT

**Membres présents :** M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Isabelle BUSQUET ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Olivia ROBERT ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE ; Mme Patricia GARCIA.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Nicolas de GARILHE donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; Mme Christelle GERIN-EPELY donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jérôme FRANÇOIS donne pouvoir à Mme Patricia GARCIA.

**Membre absent :** aucun.

**Nombre de présents :** 28

**Nombre de pouvoirs :** 5

**Nombre de votants :** 33

**OBJET**                    **PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) « POLE FUNÉRAIRE PUBLIC METROPOLE DE LYON » - EXERCICE 2021**

La ville d'Écully, par délibération n° 2017 – 035 en date du 28 juin 2017 a adhéré, par le biais d'achat de six actions d'un montant unitaire de 500 €, à la Société Publique Locale « Pôle funéraire public – Métropole de Lyon », afin de permettre aux Écullois de pouvoir bénéficier de l'accès à un service public économiquement avantageux pour les opérations funéraires, et pour que la commune d'Écully ait la possibilité de travailler avec une société plus compétitive en terme de tarifs pour les opérations relatives aux concessions.

L'article L.1524-5 Code Général des Collectivités Territoriales, précise que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an.

Le rapport annuel a donc été présenté au Conseil d'administration de la Société Publique Locale « Pôle funéraire public – Métropole de Lyon », puis a été transmis à chaque collectivité actionnaire pour une présentation en Conseil municipal.

Le rapport présente :

Le bilan financier, avec les éléments suivants :

- Au cours de l'exercice clos le 31/12/2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6 214 513 euros.
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 284 037 euros.
- Le montant des cotisations et avantages sociaux s'élève à 1 053 586 euros.
- Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 6 548 380 euros.
- Le compte de résultat fait apparaître un résultat d'exploitation de 47 880 euros.
- Compte tenu du résultat financier, le résultat courant avant impôt s'élève à 40 899 euros.
- Après prise en compte du résultat exceptionnel de 631 euros pour l'exercice, les comptes annuels font apparaître un résultat s'élevant à 41 530 euros.

- Puis le bilan de l'activité :

Au cours de ce deuxième exercice, la société a eu comme activité, dans le cadre des délégations de service public qui lui ont été confiées et des marchés in house qu'elle a contractés avec ses actionnaires :

- l'exercice du service extérieur des pompes funèbres sur le territoire des communes de : Lyon, Villeurbanne, Bron, Corbas, Tassin ma Demi-Lune, Rillieux-la-Pape et Oullins.
- la gestion des chambres funéraires de Lyon, Villeurbanne et Corbas.
- la gestion du crématorium de Lyon.
- les reprises administratives des concessions funéraires échues ou abandonnées pour les communes de :

- Lyon, 294
- Villeurbanne, 135
- Oullins, 20
- Corbas, 7
- Pierre-Bénite, 10
- Ecully, 22
- Saint-Fons, 14
- Saint Genis Laval, 29
- Rillieux la Pape, 26

Les reprises administratives effectuées sont ventilées comme suit :

- 164 reprises en terrain général
- 654 reprises en concession terre
- 12 reprises en caveau.

L'organisation des funérailles des personnes dépourvues de ressources suffisantes confiées par les communes de :

- Lyon et Villeurbanne, 103
- Bron, 7
- Pierre-Bénite, 7
- Oullins, 1
- Ecully, 2
- Rillieux la Pape, 1.

Les objectifs et perspectives de la SPL à court terme :

- certification envisagée fin 2022,
- présence active auprès des prescripteurs du PFP,
- accroître le taux d'ouverture de l'ensemble de nos agences commerciales,
- poursuite de la stratégie digitale et de sa mise en œuvre,
- travail sur la différenciation de l'offre de service proposée aux familles,
- création d'un équipement dédié à la crémation des reliquaires dans le cadre des reprises administratives.

Et enfin, le bilan qualitatif avec :

La SPL met en place :

- une démarche qualité au sein de l'ensemble de l'entreprise dont l'objectif est d'améliorer la qualité des services rendus et de viser une certification au cours de l'année 2022,
- un management adapté permettant de donner du sens au travail de chacun avec pour finalité d'améliorer nos prestations de services,
- la poursuite de sa maîtrise des coûts en limitant, notamment, le recours à la sous-traitance. La réalisation en interne des prestations de service permet également de maîtriser la qualité des prestations qui sont fournies.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L. 1524-5 ;

Vu la délibération n°2017-035 du Conseil municipal du 28 juin 2017 ;

Vu le Code de commerce ;

La Commission Ressources Humaines du 9 septembre 2022 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour.

- Prend connaissance des éléments du rapport annuel 2021 de la Société Publique Locale « Pôle funéraire public – Métropole de Lyon ».

Ainsi délibéré,

A Écully, le 20 septembre 2022

La secrétaire,



Olivia ROBERT

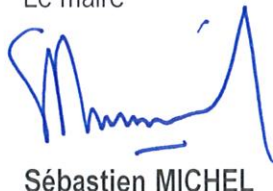
Le maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le 04 OCT. 2022

Le maire



Sébastien MICHEL

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Présentation du rapport annuel de la Société Publique Locale - Pôle funéraire public Métropole de Lyon - exercice 2021

---

Date de transmission de l'acte : 04/10/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2022

---

Numéro de l'acte : 2022-066 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20220920-2022-066-DE

---

Date de décision : 20/09/2022

Acte transmis par : Caroline CHER

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.9. Prise de participation (SEM, etc...)  
7.9.3. Autres



Pôle Funéraire Public  
Métropole de Lyon

## **Rapport des mandataires de la société publique locale - exercice 2021**

(pris en application des dispositions de l'article L.1524-5 CGCT)

## 1. BILAN DE L'EXERCICE 2021

L'exercice 2021, d'une durée de 12 mois, est le cinquième exercice de la société publique locale.

### 1.1 - BILAN FINANCIER

	1 <sup>er</sup> exercice			2 <sup>ème</sup> exercice	3 <sup>ème</sup> exercice	4 <sup>ème</sup> exercice	5 <sup>ème</sup> exercice	Tendance vs N-1
	2016	2017	Ramené sur 12 mois	2018	2019	2020	2021	
Capital social	600 000 €			600 000 €	600 000 €	2 048 000 €	2 048 000 €2	---
participation au capital des PFI	89.50 %	87.58 %		86.42 %	85.42 %	99.658 %	99.619 %	---
participation au capital de Bron	3.67 %	3.67 %		3.67 %	3.67 %	0.086 %	0.086 %	---
participation au capital de Corbas	0.50 %	0.50 %		0.50 %	0.50 %	0.012 %	0.012 %	---
participation au capital de Feyzin	0.83 %	0.83 %		0.83 %	0.83 %	0.020 %	0.059 %	---
participation au capital d'Oullins	2.50 %	2.50 %		2.50 %	2.50 %	0.059 %	0.020 %	---
participation au capital de Pierre-Bénite	0.83 %	0.83 %		0.83 %	0.83 %	0.020 %	0.051 %	---
participation au capital de Rillieux-la-Pape	2.17 %	2.17 %		2.17 %	2.17 %	0.051 %	0.020 %	---
participation au capital d'Ecully		0.50 %		0.50 %	0.50 %	0.012 %	0.023 %	---
participation au capital de Saint-Fons		0.33 %		0.33 %	0.33 %	0.008 %	0.012 %	---
participation au capital de Saint-Genis-Laval		1.00 %		1.00 %	1.00 %	0.023 %	0.008 %	---
participation au capital de Saint-Genis-les-Ollières		0.08 %		0.08 %	0.08 %	0.002 %	0.002 %	---
Participation au capital de Tassin la Demi Lune				0.50 %	0.50 %	0.012 %	0.012 %	---
Participation au capital de Grigny				0.67 %	0.67 %	0.016 %	0.016 %	---
Participation au capital de Brignais					0.50 %	0.012 %	0.012 %	---
Participation au capital de Dardilly					0.50 %	0.012 %	0.012 %	---
Participation de La Mulatière							0.039 %	+
Chiffre d'affaires	8 387 742 €	6 941 579 €		6 500 385 €	6 738 760 €	7 427 920 €	6 214 513 € *	---
Charges d'exploitation	8 261 284 €	6 836 925 €		7 202 292 €	7 551 181 €	7 420 483 €	6 548 380 €	---
Charges de personnel	2 956 461 €	2 446 726 €		2 635 571 €	2 735 568 €	2 849 126 €	3 337 623 €	+
Charges de personnel mis à disposition	1 408 223 €	1 165 426 €		1 064 074 €	896 911 €	687 162 €	428 982 €	---
Résultat d'exploitation	171 176 €	141 663 €		- 670 876 €	- 704 183 €	88 639 €	47 880 €	---
Résultat net		143 426 €	118 697 €	- 697 020 €	- 653 919 €	69 810 €	41 530 €	---

\* retraité des débours

- Au cours de l'exercice clos le 31/12/2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6 214 513 euros.
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 284 037 euros.
- Le montant des cotisations et avantages sociaux s'élève à 1 053 586 euros.
- Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 6 548 380 euros.
- Le compte de résultat fait apparaître un résultat d'exploitation de 47 880 euros.
- Compte tenu du résultat financier, le résultat courant avant impôt s'élève à 40 899 euros.
- Après prise en compte du résultat exceptionnel de 631 euros pour l'exercice, les comptes annuels font apparaître un résultat s'élevant à 41 530 euros.

## **1.2 - BILAN DE L'ACTIVITE**

Au cours de ce deuxième exercice, la société a eu comme activité, dans le cadre des délégations de service public qui lui ont été confiées et des marchés in house qu'elle a contractés avec ses actionnaires :

- l'exercice du service extérieur des pompes funèbres sur le territoire des communes de Lyon, Villeurbanne, Bron, Corbas, Tassin ma Demi-Lune, Rillieux-la-Pape et Oullins.
- la gestion des chambres funéraires de Lyon, Villeurbanne et Corbas.
- la gestion du crématorium de Lyon.
- les reprises administratives des concessions funéraires échues ou abandonnées pour les communes de :

Actionnaires	Nombre de reprises	Prestations exceptionnelles
Lyon	294	+ carrés de TG
Villeurbanne	135	
Oullins	20	
Corbas	7	
Pierre-Bénite	10	
Ecully	22	
Saint-Fons	14	
Saint Genis Laval	29	
Rillieux la Pape	26	

Les reprises administratives effectuées sont ventilées comme suit :

- 164 reprises en terrain général
- 654 reprises en concession terre
- 12 reprises en caveau.



- l'organisation des funérailles des personnes dépourvues de ressources suffisantes confiées par les communes de :

Actionnaires	Nombre de funérailles
Lyon	103
Villeurbanne	
Bron	7
Pierre-Bénite	7
Oullins	1
Ecully	2
Rillieux la Pape	1

Le nombre d'opérations réalisées par le Pôle Funéraire Public sur cette période représente, sur la base de l'activité constatée :

Prestations	1 <sup>er</sup> exercice	2018	2019	2020	2021
Organisations de funérailles	1 908	1 610	1 594	1 641	1 302
PFI	NC	NC	NC	1 422	862
Bron		NC	NC	80	43
Corbas		NC	NC	19	164
Tassin la Demi-Lune			NC	105	121
Rillieux la Pape				15	106
Oullins					6
Souscriptions de contrats obsèques	289	225	173	116	124
Admissions en chambre funéraire	2 071	2 770	2 252	2 714	2 427
Lyon	NC	NC	1 759	2 252	1 901
Villeurbanne	NC	NC	458	431	464
Corbas			35	31	62
Crémations au crématorium de Lyon	2 020	1 557	1 598	2 038	2 161
Pour le PFP	NC	NC	NC	814	562
Reprises administratives	1 827	770	1 138	888	830
PFI	NC	620	969	726	702
Oullins	NC	41	59	31	20
Rillieux	NC	39	29	28	26
Ecully	NC	30	22	40	22
Saint-Fons	NC	11		16	14
Pierre-Bénite	NC	9	6	8 + ossuaire	10
Saint Genis Laval	NC	18	13	28	29
Corbas			0	0	7
Saint Genis les Ollières		2	0	0	0
Dardilly			7	11	
Personnes dépourvues de ressources	120*	112*	140*	133*	121*
PFI	NC	98	120	101	103
Bron	NC	NC	NC	10	7
Corbas	NC	NC	NC	1	0
Rillieux la Pape	NC	NC	NC	1	1
Pierre-Bénite	NC	NC	NC	9	7
Saint-Fons	NC	NC	NC	1	0
Oullins	NC	NC	NC	0	1
Ecully	NC	NC	NC	0	2
Enfants sans vie (convention VDL-HCL)	NC	NC	NC	70	59
Transports sans cercueils PFP	NC	NC	NC	635	646
Fossoyage inhumation	NC	NC	NC	488	327
Réquisitions judiciaires		309	260	272	278



\* compris dans le nombre de funérailles totales.

### **1.3 - PERSPECTIVES**

Les objectifs et perspectives de la SPL à court terme sont :

- certification envisagée fin 2022,
- présence active auprès des prescripteurs du PFP,
- accroître le taux d'ouverture de l'ensemble de nos agences commerciales,
- poursuite de la stratégie digitale et de sa mise en œuvre,
- travail sur la différenciation de l'offre de service proposée aux familles,
- création d'un équipement dédié à la crémation des reliquaires dans le cadre des reprises administratives.
- .

### **1.4 - BILAN QUALITATIF**

La SPL met en place :

- une démarche qualité au sein de l'ensemble de l'entreprise dont l'objectif est d'améliorer la qualité des services rendus et de viser une certification au cours de l'année 2022,
- un management adapté permettant de donner du sens au travail de chacun avec pour finalité d'améliorer nos prestations de services,
- poursuit sa maîtrise des coûts en limitant, notamment, le recours à la sous-traitance. La réalisation en interne des prestations de service permet également de maîtriser la qualité des prestations qui sont fournies.

## 2. EXERCICE DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

La SPL est gouvernée par un conseil d'administration composé de dix membres des PFI (actionnaire majoritaire) et de deux membres représentant les actionnaires minoritaires.

Les actionnaires minoritaires se réunissent préalablement à chaque conseil d'administration en assemblée spéciale afin de délibérer sur l'ensemble des dossiers qui seront présentés aux administrateurs.

Des comités de suivi et d'engagement sont également réunis avant chaque conseil d'administration avec l'ensemble des actionnaires afin d'assurer un suivi de la SPL et d'émettre un avis sur chaque décision à prendre lors des conseils d'administration. Ce comité participe à l'exercice du contrôle analogue que doivent exercer les actionnaires sur la SPL. Ces comités ont été mis en place lors du renouvellement de la gouvernance fin 2020.

Au cours l'exercice 2021, l'assemblée spéciale et le conseil d'administration se sont réunis cinq fois.

Les collectivités actionnaires, représentées au conseil d'administration et à l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires, exercent sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services. Ainsi, les conventions conclues entre elles et la SPL relèvent du régime des prestations intégrées.

Ce contrôle analogue consiste en des contrôles réels, effectifs et permanents intervenant notamment sur :

- les orientations stratégiques,
- la vie sociale,
- l'activité opérationnelle.

Les règlements intérieurs des instances adoptés fin 2020 formalisent l'exercice de ce contrôle analogue.

Il est à noter la révocation du directeur général lors du conseil du 4 juin, suivie d'une période d'intérim de la direction générale exercée par la directrice financière. La nomination du nouveau directeur général est intervenue en séance du conseil d'administration du 17 décembre pour une prise de fonction le 1<sup>er</sup> février 2022.